

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 13.02.2026

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 01.12.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**· 1.1 Identificateur de produit****· Nom du produit** Nettoyeur de jantes premium RM 667**· UFI:** SC80-80QM-0001-0Y09**· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Conserver hors de portée des enfants.

· Emploi de la substance / de la préparation Détergent pour l'extérieur de véhicules**· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****· Producteur/fournisseur :****Alfred Kärcher SE & Co. KG**

Alfred-Kärcher-Str. 28-40

D - 71364 Winnenden

Tel.: +49-7195-14-0

Kärcher S.A.S.

Z.A. des Petits Carreaux

5, avenue des Coquelicots

F - 94865 Bonneuil sur Marne

Tel.: +33-1-4399-6770

Kärcher AG

Industriestr. 16

CH - 8108 Dällikon

Fon: +41-44-8466-759

Internet: www.karcher.com**· Service chargé des renseignements :**

Regulatory Affairs

Tel.: +49-7195-14-0

productsafety.management.de@karcher.com**· 1.4 Numéro d'appel d'urgence**

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Tox Info Suisse

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses,
d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident

appelez CHEMTREC, 24h/24

aux USA et au Canada : 1-800-424-9300

hors USA et Canada : +1-703-527-3887 (appels à frais virés acceptés)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 13.02.2026 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 01.12.2025

Nom du produit Nettoyeur de jantes premium RM 667

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS07

- Mention d'avertissement Attention
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
thioglycolate de sodium
(R)-p-mentha-1,8-diène
- Mentions de danger
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- Conseils de prudence
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P261 Éviter de respirer les aérosols.
P280 Porter des gants de protection.
P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P330 Rincer la bouche.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable
- vPvB: Non applicable
- Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges
- Description : Produit de nettoyage.

Composants dangereux:

CAS: 367-51-1	thioglycolate de sodium	10-20%
EINECS: 206-696-4	Acute Tox. 3, H301; Met. Corr.1, H290; Acute Tox. 4, H312;	
Reg.nr.: 01-2119968564-24-XXXX	Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 13.02.2026

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 01.12.2025

Nom du produit Nettoyeur de jantes premium RM 667

(suite de la page 2)		
CAS: 68891-38-3 NLP: 500-234-8 Reg.nr.: 01-2119488639-16-XXXX	lauryl éther sulfate de sodium Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412 Limites de concentration spécifiques: Eye Dam. 1; H318: C ≥ 10 % Eye Irrit. 2; H319: 5 % ≤ C < 10 %	≥1-<2,5%
CAS: 15763-76-5 EINECS: 239-854-6 Reg.nr.: 01-2119489411-37-xxxx	p-cumènesulfonate de sodium Eye Irrit. 2, H319	0,1-1%
CAS: 5989-27-5 EINECS: 227-813-5 Numéro index: 601-096-00-2 Reg.nr.: 01-2119529223-47	(R)-p-mentha-1,8-diène Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 3, H412	≥0,1-<0,25%

· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques	<5%
parfums (LIMONENE, TERPINEOL, Citral, TERPINOLENE)	

· Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**RUBRIQUE 4: Premiers secours****· 4.1 Description des mesures de premiers secours****· Remarques générales :**

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· après inhalation :

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.**· après contact avec les yeux :** Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.**· après ingestion :**

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment
Consulter immédiatement un médecin.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**· 5.1 Moyens d'extinction****· Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 13.02.2026

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 01.12.2025

Nom du produit Nettoyeur de jantes premium RM 667

(suite de la page 3)

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 5.3 Conseils aux pompiers**· Equipement spécial de sécurité** : Aucune mesure particulière n'est requise.**· Autres indications** Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Non nécessaire.**· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

Ne pas rejeter dans le sous-sol ni dans les terrains

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter le dégagement d'aérosols.

Éviter dans la préparation de la solution de travail de contact avec les yeux et la peau.

· Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.**· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****· Stockage :****· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage** : Aucune exigence particulière.**· Indications concernant le stockage commun** : Tenir à l'écart de la nourriture, les boissons et les aliments.**· Autres indications sur les conditions de stockage:** néant**· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 13.02.2026

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 01.12.2025

Nom du produit Nettoyeur de jantes premium RM 667

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 80 mg/m ³ , 14 ppm
	Valeur à long terme: 40 mg/m ³ , 7 ppm
	S SSc;

· DNEL

15763-76-5 p-cumènesulfonate de sodium

Oral	DNEL	3,8 mg/kg×d (consommateur)
Dermique	DNEL	136,25 mg/kg×d (employé)
		68,1 mg/kg×d (consommateur)
Inhalatoire	DNEL	26,9 mg/m ³ (employé)
		6,6 mg/m ³ (consommateur)

· PNEC

68891-38-3 lauryl éther sulfate de sodium

PNEC	10000 mg/l (STP) (Assessment factor: 1)
PNEC sediment	0,917 mg/kg (freshwater) (sediment dw)
	0,092 mg/kg (marine water) (sediment dw)
PNEC soil	7,5 mg/kg (Assessment factor: 100)
PNEC aqua	0,24 mg/l (freshwater) (Assessment factor: 5)
	0,024 mg/l (marine water) (Assessment factor: 50)

15763-76-5 p-cumènesulfonate de sodium

PNEC	0,23 mg/l (freshwater)
	0,023 mg/l (marine water)
	100 mg/l (STP)
PNEC sediment	0,862 mg/kg (freshwater)
	0,086 mg/kg (marine water)
PNEC soil	0,037 mg/kg (soil)

5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène

PNEC	1,8 mg/l (STP) (Assessment factor: 10)
PNEC sediment	3,85 mg/kg (freshwater) (sediment dw)
	0,385 mg/kg (marine water) (sediment dw)
PNEC soil	0,763 mg/kg (soil dw)
PNEC aqua	0,014 mg/l (freshwater) (Assessment factor: 10)
	0,0014 mg/l (marine water) (Assessment factor: 100)

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 13.02.2026

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 01.12.2025

Nom du produit Nettoyeur de jantes premium RM 667

(suite de la page 5)

- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- **Protection respiratoire :** Ne pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- **Protection des mains :**



Gants de protection.

- **Matériau des gants** Butylcaoutchouc
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

- | | |
|---|----------------------|
| · État physique | Liquide |
| · Couleur : | incolore |
| · Odeur : | citronnée |
| · Seuil olfactif: | Non déterminé |
| · Point de fusion : | 0 °C |
| · Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | non déterminé |
| · Inflammabilité | Non applicable |
| · Limites inférieure et supérieure d'explosion | |
| · inférieure : | Non déterminé |
| · supérieure : | Non déterminé |
| · Point d'éclair | non applicable |
| · Température d'inflammation : | pas applicable |
| · Température de décomposition : | Non déterminé |
| · pH à 20 °C | 6-8 |
| · valeur du pH 1 %: | 6-8 |
| · Viscosité : | |
| · Viscosité cinématique | Non déterminé |
| · dynamique à 20 °C: | 7,62 mPas |
| · Solubilité | |
| · l'eau : | entièrement miscible |
| · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) | Non déterminé |
| · Pression de vapeur : | Non déterminé |

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 13.02.2026

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 01.12.2025

Nom du produit Nettoyeur de jantes premium RM 667

(suite de la page 6)

· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,104 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé
· Densité de vapeur:	Non déterminé
· Densité de vapeur relative	Non déterminé
· Caractéristiques des particules	Non applicable
9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme :	liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants :	
· VOCV (CH)	0,17 %
· Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé
Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** correspond à 10.3
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 13.02.2026

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 01.12.2025

Nom du produit Nettoyeur de jantes premium RM 667

(suite de la page 7)

- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë :** Nocif en cas d'ingestion.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

367-51-1 thioglycolate de sodium

Oral	LD50	161 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	>1000 mg/kg (Rat)

15763-76-5 p-cumènesulfonate de sodium

Oral	LD50	>5000 mg/kg (Rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (can)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation :** Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

FR

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 13.02.2026

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 01.12.2025

Nom du produit Nettoyeur de jantes premium RM 667

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :

367-51-1 thioglycolate de sodium

LC50/48 h 880 mg/l (Leuciscus idus)

EC50/48 h 38 mg/l (Daphnia magna)

68891-38-3 lauryl éther sulfate de sodium

LC50/96 h 7,1 mg/l (Brachydanio rerio) (OECD 203)

EC50/48 h 7,4 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)

EC50/72 h 27,7 mg/l (Algae) (OECD 201)

EC50 (statique) >10000 mg/l (Pseudomonas putida)

NOErC 0,95 mg/l (alg)

NOEC (dynamique) 0,27 mg/l /(21 d) (Daphnia magna) (OECD 211)

0,14 mg/l /(28 d) (Oncorhynchus mykiss) (OECD 204)

15763-76-5 p-cumènesulfonate de sodium

LC50/96 h (statique) >100 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

EC50/48 h (statique) >100 mg/l (Daphnia magna)

EC50/96 h (statique) >100 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène

LC50/96 h 0,72 mg/l (Pimephales promelas)

EC50/48 h 0,307 mg/l (Daphnia magna)

0,25 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

EC50/72 h 0,32 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

EC10/72 h 0,174 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

EC10/21 d 0,153 mg/l (Daphnia magna)

EC10/8 d 0,37-0,67 mg/l (Pimephales promelas)

EC50/3h 209 mg/l (boues activées) (OECD 209)

· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Degré d'élimination :

68891-38-3 lauryl éther sulfate de sodium

OECD 301D ≥77 % (28 d)

5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène

OECD 301B 71,4 % (28 d)

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 13.02.2026

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 01.12.2025

Nom du produit Nettoyeur de jantes premium RM 667

(suite de la page 9)

· **vPvB:** Non applicable

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· **12.7 Autres effets néfastes**

· **Autres indications écologiques :**

· **Valeur DCO :** 397000 mg/l

· **Indications générales :**

Le produit ne contient pas d'halogènes organiquement liés (sans AOX).

Le produit ne contient pas de formateurs de complexes organiques.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre) : très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation, même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

· **Catalogue européen des déchets**

20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses
-----------	---

· **Emballages non nettoyés :**

· **Recommandation :**

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

· **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· **ADR, IMDG, IATA** néant

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR, IMDG, IATA** néant

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 13.02.2026

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 01.12.2025

Nom du produit Nettoyeur de jantes premium RM 667

(suite de la page 10)

- | | |
|--|----------------|
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | |
| · Classe | néant |
| · 14.4 Groupe d'emballage | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement | Non applicable |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable |
| · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Non applicable |
| · "Règlement type" de l'ONU: | néant |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
 - Règlement (CE) No 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)
 - Règlement (CE) No 1272/2008 du Parlement Européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
 - Règlement (CE) No 648/2004 du Parlement Européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **Prescriptions nationales :**
- **Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
Une fiche d'information sur le produit est disponible sur demande.

- **Phrases importantes**
 - H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 - H290 Peut être corrosif pour les métaux.
 - H301 Toxique en cas d'ingestion.
 - H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 13.02.2026

Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Révision: 01.12.2025

Nom du produit Nettoyeur de jantes premium RM 667

(suite de la page 11)

H312 Nocif par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë - voie orale	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.
Sensibilisation cutanée	

· Contact :

Regulatory Affairs
Tel.: +49-7195-14-0
productsafety.management.de@karcher.com

· Numéro de la version précédente: 2

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

· 0-011-040-0 RM 667/2 2-883